

Québec, le 11 mai 2020

Mesdames les Directrices générales et  
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, et en suivi de notre rencontre du 27 février dernier, je tiens à vous apporter certaines précisions concernant le nom et l'identification visuelle des futurs centres de services scolaires.

L'appellation « centre de services scolaire » entrera officiellement en vigueur le 15 juin 2020. D'ici là, l'appellation « commission scolaire » demeure en vigueur. D'ailleurs, je porte à votre attention le fait que la *Loi* prévoit le remplacement du terme « commission scolaire » par le terme « centre de services scolaire », avec les adaptations nécessaires. Par exemple, la Commission scolaire des Chic-Chocs deviendra le Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

Aussi, le matériel de communication que vous possédez reste utilisable et pourra être écoulé progressivement. Par la suite, il sera nécessaire d'intégrer la nouvelle désignation dans les outils que vous produirez afin que toutes et tous s'approprient le nom de leur centre de services scolaire. Je fais également appel à votre collaboration pour procéder en priorité à l'identification de votre centre administratif avec le nom de votre centre de services scolaire, et ce, au cours de la prochaine année. La modification de l'affichage devant les écoles pourra être prévue à plus long terme et de façon graduelle.

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'identification visuelle (PIV), qui permet d'assurer la cohérence des outils de communication s'adressant aux citoyennes et aux citoyens. Les centres de services scolaires seront intégrés à cette stratégie. Vous recevrez d'ici quelques semaines une trousse d'information relative au PIV, sur lequel vous pourrez vous appuyer pour faciliter la production de vos outils. De plus, des ressources de la Direction des communications du Ministère seront disponibles pour vous soutenir dans cet exercice. Vous pourrez les joindre à l'adresse [DC@education.gouv.qc.ca](mailto:DC@education.gouv.qc.ca).

... 2

Ce changement demandera certainement des ajustements au sein de votre organisation. Il permettra toutefois à la population de s'adapter et de vous identifier facilement.

Je vous remercie de votre collaboration.

Je vous prie de recevoir mes salutations sincères.

Le sous-ministre,



Eric Blackburn